

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU
CANTON D'ERSTEIN

2017 0004797

2018 0002321

du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2018-029

SÉANCE DU
MERCREDI 28 MARS 2018

présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

**GENS DU VOYAGE – Aire d'accueil d'Erstein – Travaux de remise en état et création d'une
21^{ème} place**

Il s'avère nécessaire de poursuivre la remise en état des locaux « douches-sanitaires » de l'aire d'accueil des gens du voyage d'Erstein par le remplacement de portes métalliques intérieures (4 portes déjà remplacées en 2017).

Le coût de ces travaux de remise en état est estimé à 6.000 € TTC.

Cette opération est éligible à un dispositif d'aide du Département du Bas-Rhin pour un montant de 1.500 € (cofinancement possible à hauteur de 30 % des coûts hors taxe des travaux).

En outre, la création d'une 21^{ème} place au sein de l'aire d'accueil des gens du voyage d'Erstein est envisagée et a été validée par les services du Département.

Les travaux de création de cette place consistent à la mise en place d'une borne de branchement et de comptage à l'eau et à l'électricité et leur coût est estimé à 4.000 € TTC.

Cette opération est également éligible au dispositif d'aide du Département pour un montant de 1.000 € (cofinancement possible à hauteur de 30 % des coûts hors taxe des travaux).

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- d'autoriser le Président à engager les travaux de remise en état des locaux « douches-sanitaires » de l'aire d'accueil des gens du voyage d'Erstein, tels que présentés ci-dessus ;
- d'autoriser le Président à engager les travaux de création d'une 21^{ème} place au sein de l'aire d'accueil des gens du voyage d'Erstein ;
- de solliciter auprès du Département du Bas-Rhin la subvention pouvant être allouée pour ces travaux.

Après délibération, le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité :

- d'autoriser le Président à engager les travaux de remise en état des locaux « douches-sanitaires » de l'aire d'accueil des gens du voyage d'Erstein, tels que présentés ci-dessus ;
- d'autoriser le Président à engager les travaux de création d'une 21^{ème} place au sein de l'aire d'accueil des gens du voyage d'Erstein ;
- de solliciter auprès du Département du Bas-Rhin la subvention pouvant être allouée pour ces travaux.

Pour extrait conforme
Fait à BENFELD, le 4 avril 2018

Le Président,
Jean-Marc WILLER

S.D.A.

Capital : 8000 €

3 RUE DE LA BATTERIE

67118 GEISPOLSHHEIM

Référence client

CAER1 / 01CAER1

Page

1

Téléphone : 03 90 29 74 08

Fax : 03 90 29 74 31

E-mail: contact@sdalsace.fr

Siret : 44146139900038

RC : APE : 2572Z

N° Intracom : FR44441461399

Références

AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGES
PORTES SANITAIRES

C. C. DU CANTON D'ERSTEIN

1 RUE DES 11 COMMUNES

67230 BENFELD

Devis N°

20180400238

Date

19/04/2018

Représentant

HAMMERER ERIC

Mode de règlement

CHEQUE A RECEPTION

Devis

EUROS

Référence	Désignation	Qte	P.U. HT	P.U. Net	Montant HT
18N	Dépose des portes des sanitaires avec évacuation dans un centre de tri agréé. Confection et pose de 4 portes en tube d'acier, tôle simple face, sur cadre dormant, comprenant une serrure 1 point à pêne dormant. Soudure de 2 paumelles à roulements à billes et soudure de 2 poignées fixes. Protection de l'ensemble par galvanisation à chaud. Fixation par vis. Repose des barillets récupérés sur les anciennes portes. Dimensions : 900 x 2000.	4.00	1245.00	1245.00	4980.00
2	ENSEMBLE DES TRAVAUX AU PRIX DE				
10	OFFRE VALABLE 3 MOIS. DEVIS A RENVOYER SIGNE. TOUTE COMMANDE SUPERIEURE A 1000 € H.T. FERA L'OBJET D'UNE DEMANDE D'ACCOMPTE DE 30%				

Taux TVA	Montant HT	Port & Embal.	Montant TVA
20.00	4980.00		996.00

Total HT	4980.00
Total TVA	996.00
Total TTC	5976.00
Net à payer en EUROS	5976.00

Bon pour accord

Pas d'escompte pour paiement anticipé, passée la date d'échéance, tout paiement différé entraîne l'application d'une pénalité de 3 fois le taux d'intérêt légal. (Loi 2008-776 du 04/08/2008) ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros (Décret 2012-1115 du 02/10/2012).



La technique au coeur de la vie.

205 Avenue de Strasbourg
67170 BRUMATH
T.03.90.29.15.15 - F.03.90.29.15.16
Email : inelec@inesoc.com

Livraison à :

MAIRIE D ERSTEIN
1 PLACE DE L HOTEL DE VILLE
67150 ERSTEIN
FRANCE

MAIRIE D ERSTEIN
1 PLACE DE L HOTEL DE VILLE
67150 ERSTEIN
FRANCE

Tél : 03 88 64 66 80
Fax : 03 88 64 66 79

N° Document OD717252	N° Compte tiers 700062	Date 21/09/2017	Rep 03
Votre demande		OFFRE de PRIX	

Validité de l'offre : 21/10/2017
 A l'attention de : M. HERVE HELFER
 Ligne directe : 03 88 64 66 87 Portable : 06 82 28 86 17 E-mail : herve.helfer@ville-erstein.fr
 Votre contact : Lisa Tél.03.90.29.15.14
 Chantier : 67150 - ERSTEIN

Pos	Qté	Un	Libellé	Prix Net	Montant
010	1.00	P	ND1122 BORNE MANOL 2PC 2R 1EMPL 2 PC 16A 2 ROBINETS + HORS GEL BORNE MANOL Dimension : H1045*L840*P470 Poids : Env. 750kg Cette borne de type monolithique en béton armé et vibré de 100mm d'épaisseur comprend 4 faces avec cannelures verticales. Angles avec chanfrein Toit 4 pentes en acier galvanisé de 5mm d'épaisseur Fermeture et verrouillage du toit sécurisé par 2 vis antivandale Coloris standard : GRIS béton - En option : coloris selon nuancier RAL 4 pieds de scellement en J permettent d'assurer la misc à niveau de la borne 2 anneaux de levage sont fournis pour un lot par livraison Face électrique : Platine isolante indémontable est équipée de 2 prises 2P+T 16A selon la Norme IEC309-2 et NFC 15-100 Protection individuelle des prises par 2 disjoncteurs différentiels individuels 30mA réarmables manuellement et protégés par une fenêtre en polycarbonate IP66. Face eau : Une arrivée d'eau Platine Isolante Indémontable est équipée de 2 robinets congelable ¼ de tour ½ male non saillant La protection hors gel du connecteur eau est assurée par une résistance thermostatée de 100Watt alimentée à partir d'un circuit électrique indépendant. Recommandation de purge - Les robinets face avant doivent être ouverts. Mettre le circuit hors eau pendant la période hivernale. pour éviter que les robinets éclatent en cas de gel. Selon votre demande. il était prévu d'intégrer les comptages EAU et ELECTRIQUE à l'intérieur de la borne. évitant ainsi les verrous existantes sur les bornes actuelles Borne pour une famille	3 341.00	3 341.00

Conditions générales de VENTE : Nos délais sont donnés à titre indicatif et ne sauraient constituer un engagement de notre part. Les règlements se font à 30 jours, fin de mois le 10. Passé ce délai, sans mise en demeure formelle, des pénalités seront facturées à un taux égal à 1,5 fois le taux d'intérêt légal. Les fournitures resteront notre propriété jusqu'au paiement intégral du prix. Notre garantie s'applique pendant une durée d'un an à partir de la date de facturation. Les réclamations n'autorisent pas l'acheteur à retarder le règlement des marchandises. Elles devront être formulées dans un délai de 8 jours ouvrables à partir de la réception de la marchandise. A compter du 1er janvier 2013, tout débiteur payant une facture après l'expiration du délai de paiement devra verser à son créancier une indemnité de compensation des frais de recouvrement (Article L.441-6 du Code de Commerce, modifié par LOI n°2012-387 du 22 mars 2012 - art. 121 (V)).

A suivre ...



La technique au coeur de la vie.

205 Avenue de Strasbourg
67170 BRUMATH
T.03.90.29.15.15 - F.03.90.29.15.16
Email : inelec@inesoc.com

Livraison à :

MAIRIE D ERSTEIN
1 PLACE DE L HOTEL DE VILLE
67150 ERSTEIN
FRANCE

MAIRIE D ERSTEIN
1 PLACE DE L HOTEL DE VILLE
67150 ERSTEIN
FRANCE

Tél : 03 88 64 66 60
Fax : 03 88 64 66 79

N° Document OD717252	N° Compte tiers 700062	Date 21/09/2017	Rep 03
Votre demande		OFFRE de PRIX	

Validité de l'offre : 21/10/2017
 A l'attention de : M. HERVE HELFER
 Ligne directe : 03 88 64 66 87 Portable : 06 82 28 86 17 E-mail : herve.helfer@ville-erstein.fr
 Votre contact : Lisa Tél.03.90.29.15.14
 Chantier : 67150 - ERSTEIN

Pos	Qté	Un	Libellé	Prix Net	Montant
			DELAI : A CONVENIR A RECEPTION DE COMMANDE		
030	1.00	P	P001 CONDITIONS : Prix net HT. départ Brumath Conditions de règlements selon loi LMEE	0.00	0.00

Conditions générales de VENTE : Nos délais sont donnés à titre indicatif et ne sauraient constituer un engagement de notre part. Les règlements se font à 30 jours, fin de mois le 10. Passé ce délai, sans mise en demeure formelle, des pénalités seront facturées à un taux égal à 1.5 fois le taux d'intérêt légal. Les fournitures resteront notre propriété jusqu'au paiement intégral du prix. Notre garantie s'applique pendant une durée d'un an à partir de la date de facturation. Les réclamations n'autorisent pas l'acheteur à retarder le règlement des marchandises. Elles devront être formulées dans un délai de 8 jours ouvrables à partir de la réception de la marchandise. A compter du 1er janvier 2013, tout débiteur payant une facture après l'expiration du délai de paiement devra verser à son créancier une indemnité de compensation des frais de recouvrement (Article L.441-5 du Code de Commerce, modifié par LOI n°2012-387 du 22 mars 2012 - art. 121 (V)).

Montant HT	EUR	3 341,00
TVA 20 %	EUR	668,20
TOTAL	EUR	4 009,20

REGL : Virement à 30 jours Fin de Mois le 10